



Habitant dans un immeuble collectif, ...

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 18 décembre 2007

Habitant dans un immeuble collectif, je suis incommodé par les odeurs de tabac de mon voisin du dessus. Pouvez-vous m'indiquer si les particules qui passent au travers de son plancher sont nocives pour ma famille et s'il existe des appareils capables de détruire les particules nocives ? Merci d'avance

Réponse :

Dès l'instant où l'odeur de tabac est présente, c'est la preuve qu'il y a présence de gaz et de particules fines toxiques, cancérigènes ou reprotoxiques.

A notre connaissance, ces éléments ne peuvent être détruits (partiellement) que dans la mesure où ils sont recueillis directement, au niveau de leur production